

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 22_203

**OBJET : SOLLICITATION DE LA
MSA : SUBVENTION PROJET
PASSERELLES 3 -5 ANS A
L'ECHELLE DU TERRITOIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre à 19h30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 30 novembre 2022

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 7 Votants : 33</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)</p> <p>Pouvoirs : Mathias LAVOLÉ à Jean Claude SARTER, Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND PUGNET, Christiane BROTTO SIMON à Anne LENFANT, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Bruno GUIOL à Williams DUFOR</p>
---	---

CONSIDERANT la Compétence Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT le partenariat ancré avec la Mutualité Sociale Agricole – MSA.

CONSIDERANT l'appel à candidature nommé « Grandir en milieu Rural » ouvert pour des actions innovantes à l'échelle des territoires pour les exercices 2022-23

CONSIDERANT la mise en œuvre du projet « passerelles 3- 5 ans », piloté par la Communauté de Communes sur le périmètre de l'intercommunalité, en lien avec tous les gestionnaires de services petite enfance, et d'accueil des enfants 0-6 ans,

CONSIDERANT le caractère innovant et expérimental de ce projet, en termes de réponse à l'absence de places d'accueil 3- 5 ans sur le territoire

CONSIDERANT les échanges menés en Commission petite enfance & solidarités, le mercredi 9 novembre dernier, en faveur de l'adaptation de la réponse aux besoins.

Il est proposé de solliciter le partenaire MSA pour soutenir financièrement l'ajustement du service Bébébus comme suit :

⇒ **Durant les vacances scolaires**

Poursuite du dispositif passerelles 3-5 ans chaque 1^{ère} semaine des vacances scolaires :

- Ouverture du service : février ; printemps, août, octobre 2023
- Ouverture du mercredi sur ces semaines, soit ouverture sur 5 jours à la semaine
- Augmentation de l'amplitude horaire d'accueil : du lundi au vendredi : 8H à 17H30
- Maintien du nombre de places à 14
- Renfort de l'équipe d'encadrement
- Acquisition de matériel pour les enfants plus âgés (3-5 ans)

Il est proposé de solliciter la MSA à hauteur de **16 608 €** pour le dispositif passerelle Bébébus 3-5 ans (montant annuel)

⇒ **Durant les mercredis**

- En vue de répondre le mercredi aux besoins de garde des enfants âgés de 3-5 ans,
- Dès septembre 2023 puis durant l'exercice 2024
- En fonction du besoin non couvert sur ces périodes.

Il est proposé de solliciter le partenaire à hauteur de **27 734 €** pour le service qui répondra au mieux à cette demande

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 038-200040111-20221206-22_203-DE

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la Présidente à déposer une demande de cofinancement auprès de la MSA
- **AUTORISE** la Présidente à signer les documents nécessaires à cette demande.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 06 décembre 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT

